



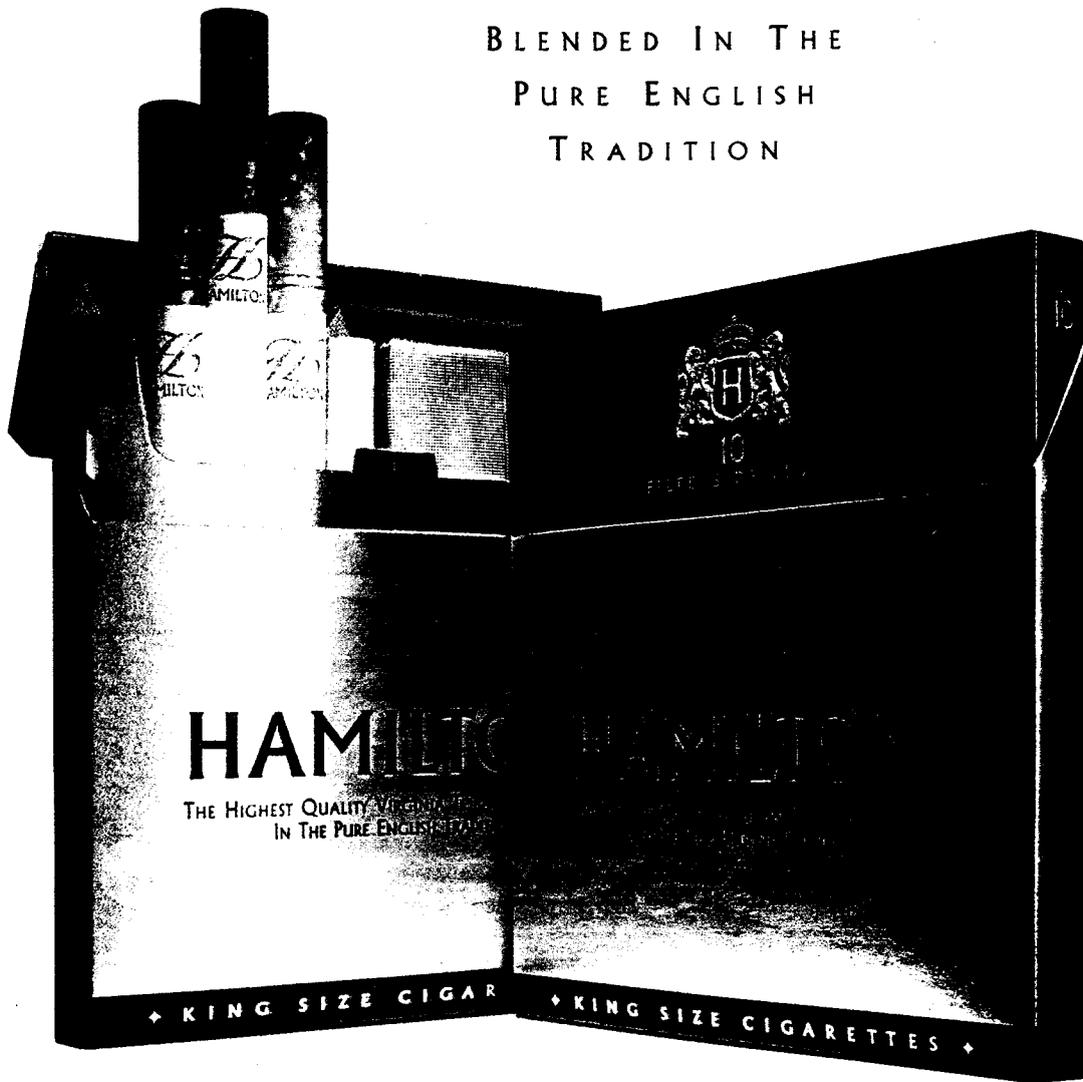
SOCIETE IVOIRIENNE DES TABACS



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU
24 MARS 1999

Une Personnalité d'Exception.

THE HIGHEST
QUALITY VIRGINIA
TOBACCOS
BLENDED IN THE
PURE ENGLISH
TRADITION



HAMILTON



Virginia Blend Cigarettes

◆ KING SIZE FILTER ◆

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE
DU
24 MARS 1999**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme FRANÇOISE AÏDARA	PRÉSIDENT DU CONSEIL
M. PIERRE IMBERT	VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
M. VINCENT BOLLORÉ	ADMINISTRATEUR
M. ALAIN BELKIRI	ADMINISTRATEUR
M. GUY DUTREIX	ADMINISTRATEUR
M. TIÉBA OUATTARA	ADMINISTRATEUR
M. SIMPLICE DE MESSE ZINSOU	ADMINISTRATEUR
SEITA représentée par M. LAURENT CLARET	ADMINISTRATEUR
BOLLORÉ TECHNOLOGIES représentée par M. CHRISTIAN STUDER	ADMINISTRATEUR
CORALMA INTERNATIONAL représentée par M. BRUNO GERMAIN-THOMAS	ADMINISTRATEUR
ALBATROS INVESTISSEMENTS représentée par M. JEAN-PAUL PARAYRE	ADMINISTRATEUR

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET ECR INTERNATIONAL
01 BP 4050 ABIDJAN 01
Tél.: 21.26.70 - 22.62.63
Fax: 22.16.22

MAZARS & GUÉRARD
01 BP 3989 ABIDJAN 01
Tél.: 21.94.86
Fax: 21.02.78

DIRECTION

VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL	M. PIERRE IMBERT
DIRECTEUR GÉNÉRAL	M. PIERRE MAGNE
DIRECTEUR TECHNIQUE	M. OMER KIPRÉ
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	M. MOCKTAR KOMARA
DIRECTEUR FINANCIER & COMPTABLE	M. PASCAL PRAQUIN
DIRECTEUR COMMERCIAL	M. BRUNO RIPOCHE
DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA LOGISTIQUE	M. JEAN-PAUL YACÉ

RÉPARTITION DU CAPITAL

Catégorie A (cotée)	40%
Catégorie B (non cotée)	60%

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 MARS 1999

ORDRE DU JOUR

- 1°/ Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1998.
- 2°/ Rapport général des commissaires aux comptes relatifs à cet exercice.
- 3°/ Rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux prescriptions de l'article 438 de l'Acte Uniforme du Traité OHADA (Droit des Sociétés Commerciales et GIE).
- 4°/ Approbation des comptes.
- 5°/ Affectation des résultats et fixation du montant du dividende par action.
- 6°/ Quitus au Conseil d'Administration et à titre spécial quitus entier et définitif à un Administrateur démissionnaire.
- 7°/ Ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur.
- 8°/ Allocation aux Administrateurs d'une rémunération annuelle à titre d'indemnité de fonction pour l'exercice 98.

ATTENTION

L'Assemblée Générale se tiendra cette année dans la salle "LE FESTIVAL"
de l'immeuble CCIA.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1998

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la Loi et à l'Article 23 de nos statuts, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte :

- de la gestion et des activités de notre société au cours de l'exercice 1998 ;
- vous faire connaître les résultats obtenus ;
- soumettre à votre approbation le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1998 ;
- et enfin vous proposer les affectations et les répartitions qui nous paraissent opportunes.

Chers actionnaires,

Au cours de nos différentes rencontres depuis 1994, l'année de la dévaluation du Franc CFA, nous n'avons cessé de vous rappeler que l'évolution de l'environnement économique tant au plan national que mondial connaîtrait des soubresauts. Face à ces changements qui engendrent souvent des difficultés, nous devons nous convaincre d'une chose : **Agir pour pouvoir nous adapter et savoir être flexibles dans la sérénité pour relever ces nouveaux défis.**

Votre Conseil d'Administration, dans sa mission globale de réflexion et d'orientation de la politique de gestion de la société, a su, comme il se doit, prendre des décisions judicieuses pour assurer le développement de notre entreprise. Le pari n'est pas encore totalement gagné dans la mesure où, dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation des économies, des regroupements s'opèrent de plus en plus au niveau des métiers. Nous y "veillons" car notre activité qui n'est pas épargnée s'exerce désormais dans un contexte économique extrêmement concurrentiel.

Après cette introduction dont je voudrais souligner l'importance, nous avons l'avantage de vous informer que l'exercice 1998 s'est déroulé dans un environnement macro-économique plutôt satisfaisant avec un taux de croissance de 6,5%.

Tirant profit de cette opportunité, notre société, grâce au travail soutenu et performant de ses dirigeants, a enregistré un résultat positif que nous vous communiquerons dans quelques instants.

Mais avant, examinons ensemble les différents aspects majeurs de notre activité.

ASPECT COMMERCIAL

En 1998, nous avons enregistré une forte croissance du marché des cigarettes, grâce au dynamisme d'une équipe de collaborateurs déterminés et motivés. Nos ventes ont progressé de **12,8%** par rapport à l'exercice précédent passant de **2,969** milliards de cigarettes en 1997 à **3,278** milliards de cigarettes en 1998. Ainsi notre part de marché s'est accrue et s'est établie à **92,2%** du marché total/Côte d'Ivoire.

L'une des actions concrètes menées en 1998 a été le lancement sur le marché en septembre 98 d'une nouvelle marque de cigarette baptisée HAMILTON. Ce nouveau-né, dès le départ a atteint tous ses objectifs marketing, grâce à un haut niveau de notoriété et d'image de marque à la suite d'une forte pression médiatique.

Par ailleurs l'opération "export" se poursuit et en plus de l'Angola et du Libéria, nous avons fait en 1998 un essai vers la Chine. En 1999, nous envisageons de redynamiser cet aspect de notre activité en direction du Niger et du Mali avec des produits compétitifs et surtout avec des partenaires sûrs et honnêtes.

Quant à la contrebande, ce fléau qui gangrène notre activité et que nous avons toujours décrié au cours de nos Assemblées, tend à être résorbée grâce à nos actions récursives de lutte sur le terrain. En volume, le recul estimé en 1998 est de 43 millions de cigarettes soit une baisse de 13% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse ne signifie pas que l'éradication de la fraude est possible et nous voudrions encore compter sur vous pour contenir ce phénomène.

Pour terminer le chapitre relatif au "commercial", nous vous informons de l'arrivée sur le marché intérieur d'un nouvel importateur de cigarettes en provenance de Grèce avec trois marques que sont METRO - MAGNUM et OSCAR. Ce nouveau concurrent montre que l'ouverture de nos marchés devient une réalité et nous devons à présent tout mettre en œuvre pour préserver nos positions actuelles.

ASPECT INDUSTRIEL

Au plan industriel, l'exercice 98 s'est déroulé suivant trois axes principaux :

1°/ L'approfondissement des méthodes de travail mises en place en vue de renforcer la maîtrise de toutes les composantes de notre métier, seule garantie d'une bonne productivité ;

2°/ Le démarrage de l'application d'un plan dénommé "Coral plus", véritable révolution pour nos unités de production. Ce plan met en œuvre une approche nouvelle de responsabilisation et de gestion de nos outils et de notre production ;

3°/ Le développement des compétences du personnel qui est le moteur même du fonctionnement des unités autonomes de production et qui va accroître le professionnalisme de nos équipes et leur implication dans la gestion.

Le bilan industriel de l'exercice 1998 fait apparaître des progrès sensibles dans l'amélioration de nos indicateurs techniques.

Un important programme de généralisation et de mise en place des modules a été élaboré et son application s'achèvera en l'an 2000. En plus de la formation qui constitue un facteur essentiel, il importe d'intégrer un nouveau mode d'appréciation basé sur la mesure et le développement des compétences pour une prise en charge totale des préoccupations de notre personnel.

ASPECT RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 1998, l'effectif de la société s'établissait à 359 personnes en adéquation avec nos besoins.

Des actions concrètes pour sécuriser l'emploi ont été menées à savoir :

- la définition de nouvelles fiches de poste
- l'élaboration d'un cadre et d'une nouvelle grille d'appréciation du personnel
- le renforcement de la vie socio-culturelle des travailleurs
- et enfin la responsabilisation des travailleurs à s'auto-gérer (fonds d'assistance médicale, fonds d'assistance sociale).

ASPECT FINANCIER

Le raffermissement du marché intérieur en 1998 avec pour conséquence l'accroissement de nos ventes de l'ordre de **12,87%** nous a permis de réaliser un chiffre d'affaires HT de **57 066 192 917 F.CFA**.

Après l'arrêté définitif de nos états financiers au 31 décembre 1998, le bilan et les comptes que nous soumettons à votre approbation font apparaître un bénéfice net de **11 061 003 614 F.CFA** après dotation aux amortissements de **836 648 605 F.CFA**, constitution d'une provision de **279 525 898 F.CFA**, et un prélèvement de **3 279 370 000 F.CFA** pour impôts sur les BIC. Il faut noter que ce bénéfice net inclut la reprise d'une provision pour investissements de **4,0 milliards CFA**.

En ajoutant au bénéfice net réalisé le report à nouveau de l'exercice 1997 à savoir **1 086 710 441 F.CFA** la somme totale disponible s'établit à **12 147 714 055 F.CFA**.

Après dotation d'un montant de **448 875 000 F.CFA** à la réserve légale du fait de nouvelles dispositions de l'OHADA et prélèvement de la somme de **224 437 500 F.CFA** pour l'intérêt statutaire, nous vous proposons de reporter à nouveau la somme de **5 645 305 F.CFA** et de distribuer en dividende complémentaire la somme de **11 468 756 250 F.CFA**.

Ainsi la somme totale à distribuer y compris l'intérêt statutaire serait de **11 693 193 750 F.CFA** permettant d'allouer à chacune des **897 750** actions composant le capital social un dividende brut de **13 025 F.CFA** par action d'où il conviendrait de déduire l'impôt de distribution qui est de **1 217 F.CFA**. Le dividende net par action se chiffre donc à **11 808 F.CFA** soit plus du double de celui distribué en 1997.

Les dividendes seront mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux nouvelles dispositions édictées par la BRVM (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières).

Comme vous le constatez, Mesdames Messieurs les actionnaires, le résultat obtenu au cours de l'exercice 1998 est très encourageant. En plus des réserves, la société aura distribué pour ce seul exercice 1998 la somme totale de **23 211 326 250 F.CFA** en rémunération de vos actions. Cette situation est exceptionnelle.

Nos comptes ont été examinés par nos commissaires aux comptes qui vous communiqueront dans quelques instants le résultat de leurs investigations.

Par ailleurs en application de l'article 438 de l'Acte Uniforme du traité OHADA (Droit des Sociétés Commerciales et GIE), vous aurez à approuver le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions passées avec les entreprises ayant avec notre société des Administrateurs communs.

En outre, nous vous informons que les mandats d'Administrateur de Messieurs Guy DUTREIX et Alain BELKIRI arrivent à expiration cette année. Ces Administrateurs n'ont pas sollicité le renouvellement de leurs mandats.

Par ailleurs, nous soumettons à votre approbation la ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur la société SEITA, cooptée par votre Conseil d'Administration au cours de sa séance du 3 septembre 1998 en remplacement de Monsieur Jean-Pierre AUJOLET Administrateur démissionnaire. Nous

précisons que cette nomination est faite pour le temps restant à courir du mandat de Monsieur Jean-Pierre AUJOLET.

Enfin et conformément à l'article 19 de nos statuts nous portons à votre connaissance que le montant global de la rémunération du Conseil d'Administration à titre d'indemnité de fonction pour l'exercice 1998 est fixé à 18 millions FCFA charge à lui de procéder à la répartition de cette somme entre ses membres. Je souligne au passage que les tantièmes aux Administrateurs, ont été supprimés.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Au terme de ce compte-rendu d'activité, je voudrais, une fois de plus, en ma qualité de Président du Conseil d'Administration et en votre nom à tous, adresser nos sincères félicitations et encouragements à l'équipe de Direction et à l'ensemble du personnel pour leur dévouement et surtout pour les efforts remarquables et soutenus qu'ils déploient sans cesse pour assurer à notre entreprise une prospérité économique croissante.

Je vous remercie.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1998

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1998, sur :

- le contrôle des états financiers de la société SITAB tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la modification du mode de présentation des états financiers présentés en 1998 selon la forme du plan comptable du Système Comptable Ouest Africain. Les comptes comparés de l'exercice 1996/1997, d'une durée de quinze mois, ont été, comme indiqué dans le paragraphe 2A de l'état annexé retraités selon le nouveau plan comptable.

2. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUÉRARD
Armand Fandohan
Expert comptable diplômé

ECR International
Charles Aié
Expert comptable diplômé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE 438 DE L'ACTE UNIFORME EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1998

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme du traité de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du 17 avril 1997, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme. Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes entre la société et l'un des administrateurs, directeur général ou directeur général adjoint, ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, à l'exclusion des conventions normales portant sur les opérations de la société avec ses clients et fournisseurs.

1. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

Le président du Conseil d'Administration de votre société nous a donné avis des conventions suivantes :

1.1 Convention de compte courant avec la société 3I (filiale de SITAB)

Administrateurs ou directeurs généraux intéressés : Madame Françoise AÏDARA, Messieurs Pierre MAGNE, Pierre IMBERT, Guy DUTREIX et Jean-Pierre AUJOLET.

Cette convention, signée en juillet 1993 et amendée en juin 1994 avait pour but d'aider 3I à résoudre ses problèmes de financement. Par cette convention SITAB accorde à 3I un droit de tirage d'un montant maximum de 450 millions de francs CFA.

Aucune opération n'a été enregistrée au titre de cette convention au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1998.

1.2 Convention de licence de fabrication et de distribution avec la société JSNM

Administrateur intéressé : CORALMA

Le 1^{er} octobre 1993, la société JSNM a accordé à SITAB, la licence exclusive de fabrication de cigarettes en Côte d'Ivoire et la licence exclusive de vente des marques dont elle est propriétaire ou dont elle a la licence. En contrepartie de cette licence exclusive, SITAB s'engage à verser à la société JSNM, pendant toute la durée de l'exécution du contrat :

- d'une part, une redevance annuelle fixe et forfaitaire d'un montant hors taxes de 5 millions de francs français,
- d'autre part, une redevance hors taxes proportionnelle assise sur le chiffre d'affaires TTC réalisé au cours de chaque exercice.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 1998, le montant total des redevances facturées par la société JSNM à SITAB s'élève à 989 891 099 F.CFA.

1.3 Convention d'assistance entre SITAB et sa filiale FILTAB

Administrateurs ou directeurs généraux intéressés : Madame Françoise AÏDARA, Messieurs Pierre MAGNE, Pierre IMBERT, Guy DUTREIX et Jean-Pierre AUJOULET.

Une convention d'assistance a été signée le 10 novembre 1986, entre la Société Ivoirienne des Tabacs (SITAB) et la Société des Filtres pour les Tabacs (FILTAB). SITAB perçoit mensuellement une somme de 100 000 F.CFA hors taxes en rémunération de l'assistance apportée à FILTAB dans les domaines administratifs et comptables.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1998, le montant total facturé par SITAB à FILTAB s'élève à 1 440 000 F.CFA, dont 240 000 F.CFA de TVA au titre de cette convention.

1.4 Contrat de location de gré à gré entre SITAB et sa filiale FILTAB

Administrateurs ou directeurs généraux intéressés : Madame Françoise AÏDARA, Messieurs Pierre MAGNE, Pierre IMBERT, Guy DUTREIX et Jean-Pierre AUJOULET.

Selon le contrat de location signé le 30 septembre 1986, SITAB loue à FILTAB un entrepôt nu, sis à Bouaké pour la fabrication des filtres de cigarettes.

Le loyer, a été porté à 1 000 000 F.CFA, hors taxes, par mois, par l'avenant n° 1 du 30 septembre 1987. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1998, SITAB a facturé à FILTAB 12 000 000 F.CFA, hors taxes au titre de ce contrat de location.

1.5 Contrat d'assistance entre SITAB et sa filiale CAITA-CI

Administrateurs ou directeurs généraux intéressés : Madame AÏDARA, Messieurs Pierre MAGNE, Pierre IMBERT, Guy DUTREIX et Jean-Pierre AUJOULET.

Cette convention signée le 16 décembre 1982 entre les deux sociétés porte sur une assistance administrative, comptable et commerciale et est rémunérée sur la base de 6 000 000 F.CFA, hors taxes.

Au 31 décembre 1998, SITAB a facturé à CAITA-CI 7 200 000 F.CFA dont 1 200 000 F.CFA de TVA au titre de cette convention.

2. Conventions nouvelles

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice.

Nous n'avons eu connaissance d'aucune autre opération ou convention susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions susvisées.

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUÉRARD
Armand Fandohan
Expert comptable diplômé

ECR International
Charles Aié
Expert comptable diplômé

PROJET DES TEXTES DE RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration en approuve les termes ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 1998 tels qu'ils lui ont été présentés, qui font apparaître un bénéfice net de **11 061 033 614 F.CFA** après dotation aux amortissements de la somme de **836 648 605 F.CFA**, constitution d'une provision de **279 525 898 F.CFA** et prélèvement des impôts sur les BIC de **3 279 370 000 F.CFA**.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 1998.

Elle donne à titre spécial quitus entier et définitif de sa gestion à Monsieur Jean-Pierre AUJOLET, Administrateur démissionnaire.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration, la répartition des bénéfices de l'exercice 1998 qui s'élèvent à **11 061 003 614 F.CFA** qui, augmentés du report à nouveau de l'exercice 1997 soit **1 086 710 441 F.CFA** atteignent **12 147 714 055 F.CFA**.

L'Assemblée Générale décide de doter la réserve légale à hauteur de **448 875 000 F.CFA** et de la porter à **897 750 000 F.CFA** soit 20% du capital..

En conséquence, l'Assemblée Générale fixe à **13 025 F.CFA** brut, impôt à déduire, (**1 217 F.CFA**) le dividende revenant à chacune des **897 750** actions composant le capital.

Elle décide de reporter à nouveau le reliquat des bénéfices soit **5 645 305 F.CFA**.

Les dividendes seront mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux nouvelles dispositions édictées par la BRVM.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'Article 438 de l'Acte Uniforme du traité OHADA (Droit des Sociétés Commerciales et du GIE), déclare approuver purement et sans réserve les conclusions dudit rapport.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'Administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 3 Septembre 1998, de la société SEITA en remplacement de Monsieur Jean-Pierre AUJOLET Administrateur démissionnaire. Cette nomination est faite pour le temps restant à courir du mandat de Monsieur Jean-Pierre AUJOLET.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve tel qu'il lui est proposé par le Conseil d'Administration, le montant global de la rémunération du Conseil d'Administration, soit 18 millions FCFA à titre d'indemnité de fonction pour l'exercice 1998 et ce conformément à l'article 19 des statuts de la société.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publicités prévus par la Loi.

DOCUMENTS COMPTABLES

COMPTE DE RÉSULTATS

	1998	1997
Ventes de marchandises	1 689 169 809	2 090 950 969
Production vendue	55 048 189 845	63 527 276 456
Prestation de services	37 070 216	42 122 929
Production stockée	-450 994 361	-52 948 341
Production immobilisée	291 463 047	
Produits accessoires	722 466 459	767 078 121
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	57 337 365 015	66 374 480 134
Achat et frais / Achats	26 330 067 931	30 995 387 573
Variation de stocks	-73 202 719	-859 957 640
Transports	1 949 566 603	2 087 313 829
Services extérieurs	14 822 560 181	15 382 776 118
Impôts et taxes	1 499 261 286	652 250 531
Autres charges	354 009 416	1 542 317 403
TOTAL CHARGES	44 882 262 698	49 800 087 814
VALEUR AJOUTEE	12 455 102 317	16 025 367 895
Charges du personnel	2 710 509 422	3 247 345 224
Dotations aux amortissements et provisions	932 671 605	1 301 679 201
Reprise de provision	4 000 000 000	
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 811 921 290	12 025 367 895
Produits financiers	1 891 026 047	1 582 787 747
Charges financières	291 336 132	103 353 300
RESULTAT FINANCIER	1 599 689 915	1 479 434 447
Produits hors activité ordinaire	71 237 591	85 776 953
Impôts sur le résultat	3 279 370 000	4 168 400 000
RÉSULTAT NET	11 061 003 614	9 250 625 389

BILAN

ACTIF		
	1998	1997
Immobilisations incorporelles brutes	191 997 687	179 057 585
Immobilisations corporelles brutes	16 815 930 183	15 895 453 791
Immobilisations financières	1 142 396 345	1 139 352 138
Amortissements et provisions	-14 126 270 458	-13 611 300 305
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ NET	4 024 053 757	3 602 563 209
Stocks	8 394 130 364	8 393 111 412
Fournisseurs, avances versées	300 984 159	8 248 796
Clients	987 676 302	1 341 678 305
Autres créances	1 115 366 598	5 996 000 015
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 798 157 423	15 739 038 528
Trésorerie - Actif	33 109 583 626	26 958 304 406
Ecart de conversion - Actif	143 739	
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	4 984 283 405	46 299 906 143

PASSIF		
	1998	1997
Capital	4 448 750 000	4 448 750 000
Primes et réserves	14 605 013 271	11 314 450 382
Résultat net de l'exercice	11 061 003 614	9 250 625 389
Provisions réglementées	71 237 591	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	30 226 004 476	25 053 825 771
Emprunts	1 804 550 000	1 804 550 000
Dettes financières diverses	18 564 650	13 064 650
Provisions financières pour risques et charges	376 263 900	4 280 240 900
TOTAL EMPRUNTS ET RESSOURCES ASSIMILÉES	2 199 378 550	4 293 305 550
Clients, avances reçues	92 489 163	15 827 441
Fournisseurs d'exploitation	7 009 027 969	6 410 896 474
Dettes fiscales	3 318 138 214	3 828 324 804
Dettes sociales	281 371 049	169 500 029
Autres dettes	3 836 035 378	3 240 268 052
TOTAL PASSIF CIRCULANT	14 537 061 773	13 664 816 800
Trésorerie - Passif	966 493 205	3 287 958 022
Ecart de conversion - Passif	3 000 541	
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	47 931 938 545	46 299 906 143

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)

1^{ère} PARTIE : DÉTERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE

▪ CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE

- Charges décaissables restantes
+ Produits encaissables restants

} à l'exclusion des cessions
d'actif immobilisé

		E.B.E.	
(SA) Frais financiers	227 475 342	VNC/Cessions courantes	9 744 592 895
(SC) Pertes de change	63 860 790	(TT) Transferts de charges	245 680
(SL) Charges H.A.O.		(UA) Revenus financiers	1 777 872 664
(SQ) Participations		(UE) Transferts de charges Financières	65 489 383
(SR) Impôt sur le résultat	3 279 370 000	(UC) Gains de change	
		(UL) Produits H.A.O.	
		(UN) Transferts de charges H.A.O.	
Total (I)	3 570 706 132	Total (I)	11 588 200 622

CAFG : Total (II) - Total (I) = 8 017 494 490

(N-1): 10 638 081 543

▪ AUTOFINANCEMENT (A.F.)

(1)

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice

(En 1998) AF = 885 513 103

- 5 960 062 500

= 2 057 431 990

(En N-1) AF = 1 152 272 903

- 4 962 562 500

= 5 675 519 043

▪ VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks ⁽²⁾ + Var. Créances ⁽²⁾ + Var. Dettes circulantes ⁽²⁾

Variation des stocks : N-(N-1)	Emplois augmentation (+)	Ressources (diminution -)
(BC) Marchandises	36 641 186	ou
(BD) Matières premières	27 174 080	ou
(BE) En-cours		ou -50 464 360
(BF) Produits fabriqués		ou -12 331 955
(A) Variation globale nette des stocks	417 858 043	ou

Variation des créances : N-(N-1)	Emplois augmentation (+)	Ressources (diminution -)
(BH) Fournisseurs, avances versées	292 735 363	ou
(BI) Clients		ou -354 002 003
(BJ) Autres créances		ou -4 880 633 417
(B) Variation globale nette des créances		ou -4 941 900 057

Variation des créances : N-(N-1)	Emplois augmentation (+)	Ressources (diminution -)
(DI) Clients, avances versées		ou 76 661 722
(DJ) Fournisseurs d'exploitation		ou 598 131 495
(DK) Dettes fiscales	-510 186 590	ou
(DL) Dettes sociales		ou 111 871 020
(DM) Autres dettes		ou 595 244 973
(DN) Risques provisionnés		ou
(B) Variation globale nette des dettes circulantes		ou 872 244 973

VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C)

ou 5 813 126 079

▪ EXCEDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

ETE = EEBE - Variation BFE - Production immobilisée

Variation des créances : N-(N-1)	1998	1997
Excédent brut d'exploitation	9 744 592 895	13 327 047 096
- Variation du B.F.E. (-si emplois; + si ressources) (-ou +)	5 813 126 079	375 294 076
- Production immobilisée	-291 463 047	-52 948 341
EXCEDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	15 266 255 927	13 649 392 831

(1) Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice y compris les acomptes sur dividendes.

(2) A l'exclusion des éléments H.A.O.

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)

2^{ème} PARTIE : TABLEAU
En Francs CFA

Réf.		EXERCICE 1998		EXERCICE 1997
		Emplois	Ressources	(E - R +)
FA	I. INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice) Croissance interne			
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	12 940 102		5 532 000
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles Croissance externe	1 194 736 525		694 644 615
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	3 154 207	110 000	200 000
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	1 210 830 834	110 000	700 376 615
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. Supra : Var. B.F.E.)		5 813 126 079	375 294 076
FH	A - EMPLOIS ÉCONOMIQUES À FINANCER (FF + FG)		4 602 405 245	1 075 670 691
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F.H.A.O.) Ecart de conversion		2 856 802	
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS⁽¹⁾ Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières <small>(1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII</small>	13 064 650		
FK	B - EMPLOIS TOTAUX À FINANCER		4 592 397	1 075 670 691

Réf.		EXERCICE 1998		EXERCICE 1997
		Emplois	Ressources	(E - R +)
FL	V. FINANCEMENT INTERNE Dividendes (emplois/C.A;F.G. (Ressources))	5 960 062 500	8 017 494 490	5 675 519 043
FM	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES Augmentation de capital par apports nouveaux			
FN	Subventions d'investissement			
FP	Prélèvements sur capital (y compris retraits de l'exploitant)			
FQ	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS Emprunts (2)		1 804 550 000	
FR	Autres dettes financières (2) <small>(2) Remboursements anticipés inscrits séparément en emplois</small>		18 564 650	
FS	C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT		3 880 546 640	5 675 519 043
FT	D - EXCÉDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)		8 472 744 037	-4 599 848 352
FU	VIII. VARIATION DE LA TRÉSORERIE Trésorerie nette			
FV	A la clôture de l'exercice + ou - 32 143 090 421			23 670 346 384
	A l'ouverture de l'exercice + ou - 23 670 346 384			19 070 498 032
FW	Variation Trésorerie 8 472 744 037 (+ si Emplois ; - si Ressources) Contrôle : D = VIII avec signe opposé	8 472 744 037	-226 449 209	4 599 848 352 172 527 441
<small>Nota: I, IV, VI, VII : en termes de flux; II, III, VIII: différence « bilantielles »</small>				
CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N-1)			Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement : FdR (N) - FdR (N-1)			2 656 761 156	
Variation du B.F. global (B.F.G. : BFG (N) - BFG (N-1))			-5 813 126 079	
Variation de la trésorerie (T) : T (N) - T (N-1)			8 472 744 037	
Variation écarts de conver.: E (N) - E (N-1)				2 856 802
TOTAL			8 472 744 037	8 472 744 037



FINE, ET LE RYTHME EST EN TOI !



La perfection à chaque instant